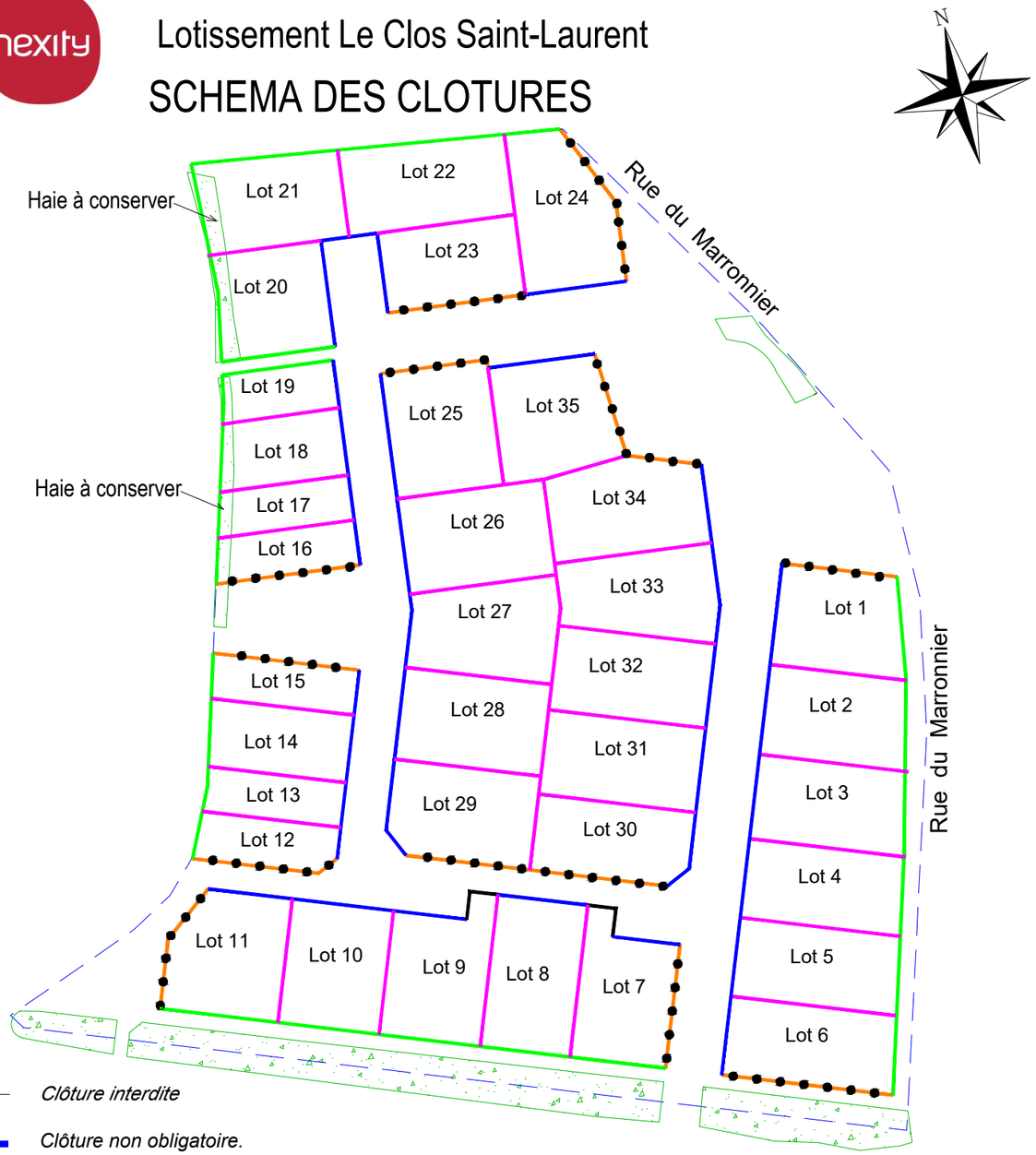
Commune de BOUHET

Lotissement Le Clos Saint-Laurent

SCHEMA DES CLOTURES



Clôture interdite

Clôture non obligatoire.
Possibilité de clore par un mur plein d'une hauteur de 1,20 m,

Mur en maçonnerie enduite d'une hauteur de 1,60m maximum
ou
Murette surmontée d'une grille à barreaudage simple, d'une barrière assurant la transparence, te tout d'une hauteur de 1.60m maximum.

Grillage de couleur foncée dans la gamme des gris anthracite, d'une hauteur maximum de 1.80m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.
ou
Mur en maçonnerie enduite d'une hauteur de 1,60m maximum.

Grillage de couleur foncée dans la gamme des gris anthracite, d'une hauteur maximum de 1.80m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Les coffrets de branchements de réseaux et la boîte aux lettres devront être intégrés dans un muret ou un encadrement bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1.20 m

Dossier: 104108-PA modificatif n°1
Document annexé au règlement du lotissement

Département de la Charente-Maritime

Commune de BOUHET

Lotissement Le Clos Saint-Laurent

Plan de bornage et de vente

Lot n° 21

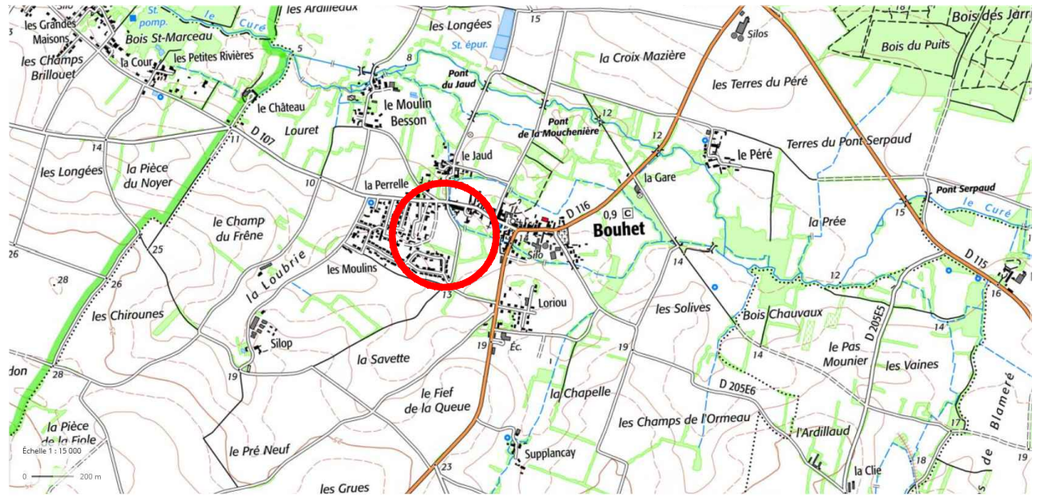
Cadastré: C n° 815

Surface : 403 m²

SHON : 230 m²

Permis d'aménager n° PA 017 057 22 A 0001
délivré le 30 mai 2022.
Modificatif PA 017 057 22 A 0001 M2
délivré le 15 mai 2023.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

FONCIER CONSEIL
21 bis, rue de Chaumont
86000 POITIERS
Tél : 05.49.00.29.13
www.nexity.fr

Architecte Urbaniste :

Céline MIGNOT
(Ba75) ATELIER D'ARCHITECTURE
17000 LA ROCHELLE
Tél: 07.52.03.97.89
E-mail : cmignot@ba75.fr

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48
E-mail:geometres@bcge17.com

Dessiné le 14 juin 2022 - Modificatif 1 le 15 mai 2023 _ Complété le 10 septembre 2024

Dossier : 104108

Plan de Situation



Enrobés

Calcaire

Béton désactivé

Herbe

Revêtement perméable

Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.

Zone inconstructible

Accès véhicule au lot - Position obligatoire

Dès qu'un point de la construction touche cette ligne, la façade concernée doit comporter au moins une fenêtre d'au moins 1m² de surface.

R.D.C — Construction limitée à un rez-de-chaussée

R + 1 — Construction obligatoirement en R+1

24.50 — Altitude terrain naturel (après travaux de viabilisation)

24.50 — Altitude projet voirie finie (donnée à titre indicatif)

Parcellaire cadastral (sans valeur juridique)

Périmètre du lotissement

Espaces verts

Haie existante à conserver et à regarnir

Lampadaire existant

Lampadaire à poser (emplacement donné à titre indicatif)

S. — Place de stationnement

Place de stationnement P.M.R

Fe:12.56 — Regard de branchement Eaux Usées - Fil d'eau

Arrivée Eau Potable

Coffret EDF

Boitier de branchement Télécom

Sens de circulation

Aire de présentation des conteneurs pour les parcelles opposées au sens de collecte.
Position et dimension à adapter au fonctionnement.

Banc

Bassin ou noue
Certains talus des noues et du bassin seront végétalisés avec la plantation de massifs arbustifs comportant des plantes hygrophiles.

Borne bois

Borne OGE implantée

Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200

